



# L'essentiel du conseil communautaire

Salle des fêtes - Bussière-Galant

24/02/2026

L'ensemble des décisions a été voté à l'unanimité

## FINANCES

Adoption des comptes financiers uniques 2025, des affectations de résultat du budget principal et des 6 budgets annexes à l'unanimité.

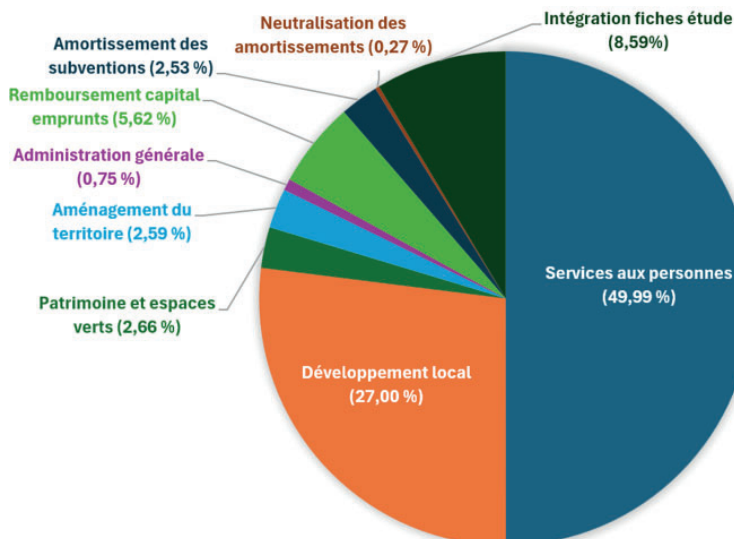
Investissement	Budget principal	Ordures Ménagères	SPANC	Activités commerciales	ZA Flavignac	ZA Les Gannes	ZA Betour
Dépenses	921 866,59	78 042,66	1 840,28	39 414,63	396,00	1 060,15	153 749,99
Recettes	801 511,98	98 037,75	768,77	68 038,86	0,00	0,00	150 000,00
Résultat de l'exercice	-120 354,61	19 995,09	-1 071,51	28 624,86	-396,00	-1 060,15	-3 749,89
Report N-1	147 810,62	40 505,13	33 702,74	-31 501,47	-189 304,40	-454 425,26	0,00
Résultat cumulé à reporter au BP 2025	27 456,01	60 500,22	32 631,23	-2 877,24	-189 700,40	-455 485,41	-3 749,89
Besoin financement	206 976,99 €	0,00 €	0,00 €	2 877,24 €	189 700,40 €	454 425,26 €	3 749,89 €

Fonctionnement	Budget principal	Ordures Ménagères	SPANC	Activités commerciales	ZA Flavignac	ZA Les Gannes	ZA Betour
Dépenses	4 963 744,02	1 531 336,63	103 995,57	58 415,46	396,00	1 060,15	142 914,78
Recettes	5 200 736,12	1 609 792,61	129 333,64	57 793,20	396,00	1 060,15	142 914,78
Résultat de l'exercice	236 992,10	78 455,98	25 338,07	-622,26	0,00	0,00	0,00
Report N-1	1 049 731,97	236 036,03	9 868,51	-6 493,51	2 565,89	86 726,23	0,00
Résultat cumulé	1 286 724,07	314 492,01	35 206,58	-7 115,77	2 565,89	86 726,23	0,00
Résultat cumulé à reporter au BP 2025	1 079 744,08	239 492,01	35 206,58	-7 115,77	2 565,89	86 726,23	0,00

Le Président, Emmanuel Dexet, se félicite que la gestion rigoureuse de la collectivité lui permettant depuis 2 ans de reconstituer son excédent budgétaire et ainsi ouvre des perspectives d'investissement. Avec une dette en dessous de la moyenne des EPCI du département, la Communauté de communes aborde sereinement les projets structurants à venir avec la possibilité d'investissement ambitieux.

Les budgets primitifs pour 2026 sont adoptés à l'unanimité

Budgets primitifs	Investissement	Fonctionnement
Principal	1 982 811,50 €	6 139 455,52 €
« Ordures ménagères »	395 500,22 €	1 810 548,01 €
« SPANC »	34 231,23 €	150 206,58 €
« Activités commerciales »	49 975,00 €	65 455,77 €
« ZA Flavignac »	689 700,40 €	523 065,89 €
« ZA Les Gannes »	944 485,41 €	587 426,23 €
« ZA Betour »	303 779,89 €	554 510,00 €



## Focus sur la répartition de l'investissement du budget principal :

Le Président tient à rappeler que la loi de finances 2026 impacte particulièrement les intercommunalités et se traduit, pour notre territoire, par une perte de recettes de près de 100 000 €. C'est dans ce contexte compliqué, mais toujours avec la volonté de maintenir les services à la population, de développer l'attractivité économique et d'améliorer le cadre de vie dans nos bourgs, que les budgets 2026 ont été élaborés.

Fort de la bonne santé financière de la communauté de communes et de ses résultats 2025, **les taux de fiscalité restent inchangés depuis 2024. La taxe GEMAPI reste également stable en 2026. Les tarifs de collecte des ordures ménagères sont reconduits à l'identique de ceux de 2025, et certains coûts de prestation du SPANC (contrôles neufs et vente) sont même revus à la baisse.**

## Les principaux projets d'investissement de 2026 :

- Aménagement de la zone d'activités de Betour à Janailhac : 350 000 €
- Aides aux entreprises et à la réhabilitation des logements (OPAH-RU) dans les centres bourgs : 310 780 €
- Rénovation du centre social Jean-Jacques Rousseau à Nexon avec développement d'un projet d'autoconsommation collective : 285 127 €
- Création de la voie d'accès à la zone d'activité de Fontanille à Châlus depuis la RN21 (en collaboration avec la commune) : 268 439 €
- Réhabilitation de l'accueil de loisirs de Janailhac (85 000 €) et création d'une salle de pause à la crèche de Saint-Maurice-les-Brousses : 112 000 €
- Acquisition des locaux de La Poste de Châlus et lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de la création de la maison des services : 215 000 €
- Ouverture de la 8<sup>e</sup> médiathèque du réseau de lecture intercommunal à Saint-Priest-Ligoure (en collaboration avec la commune) : 75 950 € (hors coût de fonctionnement)
- Poursuite des modifications des PLUi : 17 880 €
- Étude de faisabilité en vue de la création d'un centre de santé intercommunal : 15 744 €

# L'essentiel du conseil communautaire du 24/02/2026

## Subventions 2026 : soutien renforcé aux actions locales

### CIAS

Le centre intercommunal d'action sociale, pilier de l'action sociale de la Communauté de communes (crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, aide à domicile...), bénéficie d'une subvention de **625 000 €** pour poursuivre ses missions essentielles.

### Office de tourisme

Avec une subvention reconduite à **210 000 €**, l'office continue de valoriser le territoire auprès des habitants et des professionnels du tourisme.

### Associations

Les associations dynamiques du territoire sont de nouveau soutenues, selon les règles consultables sur le site de la Communauté de communes. **Pour 2026, 209 300 € sont attribués :**

- Li en Goure : 6 000 €
- V'la aut'chose : 3 000 €
- Association d'animation Pays de Nexon – Monts de Châlus : 95 000 €
- France Services de Nexon : 47 500 €
- Les Amis des Tuileries (Saint Hilaire les Places) : 17 000 €
- Le Sirque : 20 000 €
- Débroussaillons l'expression : 8 000 €
- Quo fai pas de mau : 3 500 €
- Rock Metal Camp : 3 000 €
- Les Carrioles : 3 000 €
- Patrimoine et Culture (Saint Hilaire les Places) : 300 €

Une enveloppe de **3 000 €** est également dédiée aux tickets culture jeunes, un coup de pouce pour encourager les moins de 25 ans à profiter pleinement de l'offre culturelle intercommunale.

### En conclusion

**Au total, plus de 15 millions d'euros sont mobilisés pour la politique intercommunale en 2026**, toujours en partenariat étroit avec les communes. Une dynamique d'investissement et de solidarité qui continue de faire avancer le territoire.

### RESSOURCES HUMAINES

Pour répondre à un accroissement temporaire d'activité du service technique-espaces verts, un poste non permanent est créé afin de recruter une personne pour 7 mois (mars à octobre).

Afin de compenser un départ à la retraite prévu au 1<sup>er</sup> mai au sein du services « entretien des bâtiments communautaires », le temps de travail d'un agent titulaire sera augmenté pour le passer de 17 heures à 28 heures hebdomadaires.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une aide de 869 € représentant 20% de la dépense éligible est attribuée à l'EURL « Les curiosités de Laéma » pour des travaux d'aménagement suite à la reprise d'un commerce d'habillement à Nexon.

### PATRIMOINE ET ESPACES VERTS

Pour faire face à la volonté de la Poste de fermer ses bureaux de Bussière-Galant, Châlus et Flavignac, le conseil communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2025, a décidé de revoir son projet de maison de services à Châlus afin d'y intégrer, en plus de France Services, de la maison du Département, de l'espace de vie sociale de Châlus, une agence postale intercommunale (portée par la communauté de communes). Deux autres agences postales

intercommunales seront également créées à Bussière-Galant et Flavignac permettant ainsi également de disposer d'antennes à la maison de services et notamment à offrir des accueils France

Pour mettre en œuvre ce projet, la collectivité va se porter acquéreuse du bâtiment de la Poste de Châlus et ainsi contribuer à maintenir l'attractivité du centre bourg (objectif dans le cadre de « Petites Villes de Demain ») tout en maintenant la présence postale. Le montant de l'acquisition s'élève à 130 000 € hors frais de notaire, conformément à l'estimation des services des domaines.

### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le compte rendu de la commission Transition écologique et énergétique du 18 février 2026 est disponible sur l'intranet de la Communauté de communes.

### AIDES AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

La Communauté de communes a accompagné 6 nouveaux dossiers de travaux d'adaptation du logement à l'autonomie de la personne dans le cadre du PDH, pour un total de 2 700 €.

### MOTION PORTANT SUR LA LOI DE FINANCES 2026 ET L'ÉVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE DE LA TGAP

Alors que la dynamique d'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) devait s'arrêter fin 2025, la Loi de finances 2026 prévoit une nouvelle trajectoire d'augmentation jusqu'en 2030. Cela se traduit par une nouvelle ponction des collectivités (plus de 700 millions d'euros sur la gestion des déchets résiduels), injuste car elle concerne majoritairement des déchets ne pouvant être évités ou ne pouvant être recyclés et des déchets dont le recyclage relève de la responsabilité d'éco-organismes.

Plutôt que de taxer les produits jetables ou de sanctionner les éco-organismes défaillants, comme cela avait été initialement envisagé, le Gouvernement a choisi, sous la pression des lobbys, d'alourdir la fiscalité pesant sur un service public de première nécessité et donc sur les contribuables.

Pour rappel sur 2020 – 2024, la TGAP (incinération et stockage) a représenté pour le SYDED 87 auquel adhère la Communauté de communes et donc pour les habitants de 12 EPCI de Haute-Vienne, 3,3 millions d'euros.

L'ensemble du conseil communautaire exprime, à travers une délibération, sa ferme opposition et sa profonde indignation face à l'explosion des taxes nationales pesant sur le service public de gestion des déchets.

**En conclusion de ce dernier conseil communautaire avant les élections municipales**, le président Emmanuel Dextet a tenu à remercier les vice-présidents, les conseillers communautaires, les conseillers municipaux et les services intercommunaux. Leur soutien, leur investissement et leur mobilisation ont permis de faire vivre les commissions et les instances de la collectivité et ainsi de faire évoluer les politiques de la collectivité pour permettre d'offrir des services adaptés à la population mais également d'améliorer l'attractivité des 15 communes. La mobilisation de tous a permis de resserrer les liens et la collaboration entre les communes et l'intercommunalité au service des habitants du territoire intercommunal.